

**ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES
SITES ET VALLEES DU NAMUROIS**

(ADSVN) asbl

Rue Nanon, 98

5000 Namur

ADSVN@Skynet.be

Namur, le 30 avril 2021,

A l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune d'Assesse,
via l'adresse email environnement@assesse.be

**Concerne : Enquête publique relative à une demande de permis unique introduite par la S.A. Sotraplant
visant la suppression d'une voirie communale et la construction et l'exploitation d'une centrale d'enrobés
bitumineux et équipements annexes au Bois Robiet situé à Sart-Bernard.**

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins,

Notre Association a pris connaissance du dossier relatif au projet en référence et tient à vous faire part des observations et remarques suivantes :

- Il s'agit d'un projet de construction d'une usine au sein d'une zone d'habitat à caractère rural actuellement boisée d'une forêt naturelle de bouleaux et de chênes. Pour notre part, il y a incompatibilité avec cette affectation au plan de secteur. En effet, il ne peut s'agir d'une « petite » industrie étant donné qu'elle met en péril la destination principale de la zone qui est résidentielle. D'autre part, elle est incompatible avec le voisinage vu les odeurs de goudron qui resteront perceptibles à plusieurs centaines de mètres et la fréquence actuelle des vents du Nord-Est plusieurs mois par an qui rabat les odeurs vers le village de Sart-Bernard situé à proximité. Nous soulignons également la pollution engendrée par les fumées composées notamment d'HAP, éléments avérés cancérigènes.
- Ce site est la porte d'entrée du Condroz. Ce projet gigantesque vise à installer une usine de 26 mètres de haut avec une cheminée de 30 mètres sur un plateau d'une surface de près de 2,5 ha qui se situera à 250 mètres d'altitude alors que la N4 en dessous du pont de chemin de fer est située à 228 mètres. La construction d'un talus de 15 mètres de haut par rapport au sol au départ d'un remblai de 170.000 m³ va créer un point d'appel inacceptable dans le paysage qui sera même visible de la citadelle de Namur. Ce projet est par ailleurs incompatible avec le Schéma de Développement Communal d'Assesse pour lequel la mise en œuvre du Bois Robiet doit « *impérativement conserver la qualité paysagère de cette partie du territoire et plus particulièrement l'aspect boisé.* »

Nous espérons, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, que vous vous opposerez à ce projet inacceptable tant au niveau environnemental que paysager et nous vous prions de recevoir l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Juan de Hemptinne,
Président

A propos de l'ADSVN

L'Association de Défense des Sites et des Vallées du Namurois (ADSVN) est une association sans but lucratif ayant pour objet la défense des beautés naturelles et paysagères des sites et des vallées du namurois, ainsi que la protection du patrimoine régional, bâti ou non, urbain et rural.